



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent trentième session**

**22-26 Mars 2021**

**PLAN D'ACTION 2021-2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA  
BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Eduardo Mansur  
Directeur du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement  
Tél.: +39 06570 55978  
Courriel: Eduardo.Mansur@fao.org

## RÉSUMÉ

Le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-troisième session, a adopté la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la Stratégie).

Conformément à la Stratégie, la FAO élaborera un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie (le Plan d'action), y compris un calendrier, appelé à concrétiser la Stratégie, qui sera soumis à l'examen des comités techniques de la FAO et à l'approbation du Conseil.

Une première version du Plan d'action a été mise à la disposition du Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session. Le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, a recommandé qu'un processus de consultation ouvert, transparent et dirigé par les Membres soit mis en place en vue d'établir la version finale du projet de Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie, lequel s'appuierait sur des contributions de tous les comités techniques, ainsi que du groupe de points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA).

Le présent document contient le Plan d'action, tel que révisé à la lumière des observations et des contributions reçues des comités techniques, des Conférences régionales, du groupe de points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), ainsi que des Membres et des observateurs.

## SUITE QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à fournir les indications qu'il jugera utiles sur le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.

### Projet d'avis

#### **Le Comité:**

- **a examiné le projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture tel qu'il figure à l'annexe I du document;**
- **a recommandé que la nouvelle Stratégie soit adoptée par le Conseil à sa cent soixante-sixième session.**

## I. INTRODUCTION

1. Comme l'avait demandé la Conférence de la FAO<sup>1</sup> à sa quarante et unième session, le Conseil a adopté, à sa cent soixante-troisième session, la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (ci-après dénommée «Stratégie»)<sup>2</sup>. En vertu de la Stratégie, la FAO doit élaborer «un plan d'action, y compris un calendrier, appelé à concrétiser la Stratégie, qui sera soumis à l'examen des comités techniques de la FAO et à l'approbation du Conseil»<sup>3</sup>.
2. Le Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session, a examiné une première version du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (le Plan d'action)<sup>4</sup> et a formulé des observations détaillées<sup>5</sup>. Le Conseil, à sa cent soixante-quatrième session, s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, a souligné qu'il fallait que le projet de Plan d'action soit examiné par les comités techniques compétents et a recommandé que la période de mise en œuvre du Plan d'action soit portée à trois ans<sup>6</sup>.
3. À sa cent soixante-cinquième session, le Conseil a recommandé qu'un processus de consultation ouvert, transparent et dirigé par les Membres soit mis en place en vue d'établir la version finale du projet de Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie, lequel s'appuierait sur des contributions de tous les comités techniques, ainsi que du groupe de points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)<sup>7</sup>.
4. Les comités de l'agriculture<sup>8</sup>, des forêts<sup>9</sup> et des pêches<sup>10</sup>, ainsi que le Groupe de points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)<sup>11</sup>, ont ensuite révisé la première version du Plan d'action et ont formulé des indications à son sujet. L'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture a aussi été examinée par les Conférences régionales pour l'Afrique<sup>12</sup>, pour l'Asie et le Pacifique<sup>13</sup>, pour l'Europe<sup>14</sup> et pour l'Amérique latine et les Caraïbes<sup>15</sup>.
5. Le Plan d'action, tel qu'il figure à l'*annexe 1* du présent document, reflète les observations et les contributions communiquées par les Membres, une Organisation Membre (l'Union européenne) et une organisation internationale lors des sessions subséquentes des comités techniques, ainsi que les observations reçues des Membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à l'issue de la première partie de la seconde réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

---

<sup>1</sup> C 2019/REP, paragraphe 48 b).

<sup>2</sup> CL 163/REP, paragraphe 10 g).

<sup>3</sup> CL 163/11 Rev.1, section IV.

<sup>4</sup> PC 128/9.

<sup>5</sup> CL 164/6 Rev.1, paragraphe 14.

<sup>6</sup> CL 164/REP, paragraphe 18, alinéa 1).

<sup>7</sup> CL 165/REP, paragraphe 22, alinéa h).

<sup>8</sup> C 2021/21, paragraphes 67 à 74.

<sup>9</sup> C 2021/24, paragraphes 10, 14 à 17 et 46.

<sup>10</sup> COFI 34/Report, paragraphes 85, 86, 103 à 111 et 119.

<sup>11</sup> [CP 130/7 Note d'information](#);

<sup>12</sup> ARC/20/REP, paragraphe 44, alinéa v).

<sup>13</sup> APRC/20/REP, paragraphe 31, alinéa iii).

<sup>14</sup> ERC/20/REP, paragraphe 34, alinéa k).

<sup>15</sup> LARC/20/REP, paragraphes 23 à 25.

## II. PLAN D'ACTION

6. Le Plan d'action a pour objectif de renforcer les activités de la FAO et de ses partenaires visant à favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, en vue d'accroître les synergies et d'éviter les doublons. Structuré autour des quatre résultantes de la Stratégie, il définit les mesures spécifiques qui contribueront à leur concrétisation. Les mesures indiquées au titre des résultantes 1 et 3 de la Stratégie visent à renforcer le rôle que joue la FAO en matière d'appui technique et de renforcement des capacités, ainsi que le rôle de la biodiversité pour la sécurité alimentaire dans le paysage politique mondial, alors que les mesures liées aux résultantes 2 et 4 visent à faciliter leur mise en œuvre en renforçant les moyens de l'Organisation, en améliorant son positionnement et en favorisant la prise en compte des considérations liées à la biodiversité dans les politiques, les programmes et les activités de la FAO. Les mesures proposées, qui sont en phase avec les sept fonctions essentielles de la FAO, sont regroupées sous la rubrique «domaines d'action essentiels». Par ailleurs, le Plan d'action prévoit le suivi de sa mise en œuvre et propose des indicateurs à cet effet. Les mesures indiquées ne sont pas exhaustives et d'autres activités pourront être ajoutées en fonction de la disponibilité de nouveaux financements et de l'évolution favorable de la situation.

7. L'élaboration du Plan d'action coïncide avec celle du Cadre stratégique 2022-2031<sup>16</sup> et du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025. Le Cadre stratégique 2022-2031 et le Plan d'action reflètent tous les deux, en tant que priorités communes à toutes les régions, la nécessité de préserver, de restaurer et de promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et marins, la conservation de la biodiversité et le développement de chaînes de valeur inclusives qui tiennent compte de la nutrition et favorisent la gestion durable des ressources naturelles. Dans l'attente de la mise au point finale du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan de travail et budget (PTB) 2022-2023, il sera peut-être nécessaire d'apporter des modifications à la Stratégie et au Plan d'action, qui devront être appliquées dans le cadre de l'examen régulier et de la mise à jour de la Stratégie et du Plan d'action, comme prévu dans la Stratégie.

8. Plusieurs mesures prévues pour 2021 ne sont pas encore finalisées, mais d'autres, ainsi que de nombreuses mesures essentielles qui ont été proposées pour le prochain exercice biennal (2022-2023) restent à confirmer, en attendant la version définitive du Programme de travail et budget 2022-2023 et la confirmation des ressources extrabudgétaires disponibles.

### Principales mesures relatives à la biodiversité

9. Chacune des principales mesures définies dans le Plan d'action concrétise et/ou précise l'une ou plusieurs des activités indiquées dans la Stratégie au titre des différentes résultantes. Le choix de ces mesures donne une indication des activités que la FAO et ses partenaires mènent ou prévoient de mener en faveur de la biodiversité. Elles doivent toutes permettre d'obtenir au moins l'un des résultats finals ou intermédiaires attendus.

10. Comme on l'a vu plus haut, les principales mesures à mettre en place sont regroupées autour de domaines d'action essentiels et sont en phase avec les sept fonctions essentielles de la FAO, à savoir:

- i) apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques;
- ii) rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès;
- iii) favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays;
- iv) apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles;

---

<sup>16</sup> C 2021/7.

- v) donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation;
- vi) faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural;
- vii) mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

### **Suivi et établissement de rapports**

11. Le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie est aligné sur le cycle de rapports du Cadre stratégique actuel et sur le cadre de suivi du PTB. Vingt-trois indicateurs utilisés pour le Cadre stratégique actuel de la FAO sont applicables au niveau des résultantes de la Stratégie et sont par conséquent utilisés pour évaluer les progrès. Ils sont en phase avec les objectifs de développement durable (ODD).

12. Les indicateurs de produits mesurent les résultats tangibles des interventions de la FAO (en termes de processus, de produits et de services) aux niveaux national, régional et mondial. Les indicateurs de résultantes mesurent les changements concernant l'environnement ou les capacités, à l'échelon national ou mondial, qui permettent d'atteindre un objectif précis. La FAO contribue à ces résultantes, sans toutefois en avoir la pleine maîtrise, dans la mesure où l'obtention des résultats relève de la responsabilité de l'ensemble des partenaires (FAO, États Membres et partenaires du développement). Les indicateurs pertinents aux niveaux des produits et des résultantes sont utilisés aux fins du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie (appendice 2 de l'*annexe I*).

13. Le PTB 2020-2021 et son cadre de résultats proposent davantage d'indicateurs pour la résultante 1 que pour les autres résultantes de la Stratégie. Le projet de Plan d'action en tient compte.

14. Dans l'attente de la mise au point final du Cadre stratégique 2022-2031 et du PTB 2022-2023, il pourrait être nécessaire d'apporter des modifications au cadre de suivi, y compris les indicateurs, et au Plan d'action, modifications qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'examen régulier et de la mise à jour de la Stratégie et du Plan d'action.

### **Examen et mise à jour**

15. Dans la Stratégie, il est précisé que celle-ci sera périodiquement mise à jour afin de transcrire les conclusions de son évaluation et de faire écho à toutes les faits nouveaux mondiaux, notamment ceux qui émaneront des organes délibérants de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

## ANNEXE I

### PLAN D'ACTION 2021-2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE

#### I. Résultantes de la Stratégie

1. Le présent Plan d'action est fondé sur la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (ci-après dénommée «Stratégie»), dont il vise à concrétiser la mise en œuvre<sup>17</sup>. Il définit les principales mesures à mettre en place, les résultats attendus et le calendrier d'exécution, pour chacune des quatre résultantes de la Stratégie, qui sont les suivantes:

- Résultante 1: *Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité.*
- Résultante 2: *Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO.*
- Résultante 3: *Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition.*
- Résultante 4: *Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité.*

#### II. Fonctions essentielles de la FAO et domaines d'action essentiels de la Stratégie

2. Les principales mesures définies dans le Plan d'action pour chacune des résultantes de la Stratégie sont regroupées autour des sept fonctions essentielles de la FAO, à savoir:

- i. apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques;
- ii. rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès;
- iii. favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays;
- iv. apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles;
- v. donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation;
- vi. faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural;
- vii. mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO<sup>18</sup>.

3. Le Plan d'action s'inspire des fonctions essentielles de la FAO pour la définition des domaines d'action essentiels, tels qu'indiqués dans le tableau 1.

---

<sup>17</sup> CL 163/11 Rev.1.

<sup>18</sup> C 2019/3, paragraphe 13.

### III. Principales mesures relatives à la biodiversité

4. Le présent plan d'action a pour objectif de renforcer les travaux de la FAO et de ses partenaires, en concertation avec les Membres, afin d'intégrer la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture. Il n'a pas vocation à sous-tendre les processus de convergence des politiques. Les mesures et résultantes qu'il présente ne constituent en aucun cas des instruments approuvés par les Membres, lesquels n'exigent pas leur application au sein de leur juridiction nationale. Chacune des mesures définies dans le Plan d'action concrétise ou précise l'une ou plusieurs des activités indiquées au titre des quatre résultantes de la Stratégie (annexe 1).

5. Les principales mesures à mettre en place sont regroupées autour de domaines d'action essentiels, dont chacun est en phase avec l'une des sept fonctions essentielles de la FAO. Les domaines d'action essentiels regroupent les principales mesures nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans la Stratégie, dans l'objectif de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, en tenant compte des activités en cours de la FAO et de ses partenaires. La liste de ces mesures n'est pas exhaustive; toutes les activités prévues de la FAO ne sont pas prises en compte. Pour chacune des principales mesures, le Plan d'action précise les résultats attendus et le calendrier d'exécution.

6. Les principales mesures énoncées dans le Plan d'action, en particulier celles liées à la résultante 1 – (Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité) ne seront mises en œuvre que dans les pays qui le demandent et conformément aux priorités qui ont été définies avec eux. Les informations relatives à la situation de la biodiversité au sein d'un pays seront obtenues principalement auprès des institutions nationales de ce pays et seront soumises à ce dernier pour examen avant d'être diffusées de façon que les données puissent être corrigées, le cas échéant.

**Tableau 1: Fonctions essentielles de la FAO et domaines d'action essentiels de la Stratégie**

<b>Fonctions essentielles de la FAO</b>	<b>Domaines d'action essentiels de la Stratégie</b>
<b>Résultante 1</b>	<b>Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité</b>
1	Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la biodiversité
2	Apporter un appui aux pays pour la collecte et l'analyse d'informations relatives à la biodiversité et leur prise en compte dans les processus de prise de décision
4	Contribuer au renforcement des capacités nécessaires à la prise en compte systématique de la biodiversité
5	Améliorer la mise en commun et l'assimilation, par les pays, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité
6	Faciliter la création de partenariats à l'appui de la mise en œuvre de mesures nationales en faveur de la biodiversité
<b>Résultante 2</b>	<b>Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO</b>
3	Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité
5	Améliorer l'assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques
<b>Résultante 3</b>	<b>Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition</b>
2	Améliorer l'accès aux données et aux informations sur le rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

3	Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques concernant la biodiversité, aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
5	Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques qui mettent en lumière les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, et en améliorer l'assimilation
6	Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile, le secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales, afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité
7	Faire mieux connaître, dans les instances compétentes, le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition
<b>Résultante 4</b>	<b>Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité</b>
4	Renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité
5	Améliorer la prise en compte des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les politiques et procédures de la FAO
6	Renforcer la collaboration avec les organismes compétents

#### IV. Suivi

7. Le Plan d'action prévoit notamment le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, qui est actuellement aligné sur le cycle de rapports du Cadre stratégique révisé et du PMT 2018-2021 et sur le cadre de suivi du PTB 2020-2021 de l'Organisation<sup>19</sup>.

8. Les cibles et indicateurs qui ont déjà été définis conformément au Cadre stratégique révisé et au PMT 2018-2021 et qui sont applicables aux résultantes de la Stratégie, sont utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie (appendice 2). Les indicateurs utilisés ont été approuvés par la Conférence de la FAO et sont en phase avec les objectifs de développement durable (ODD). La Stratégie et le Plan d'action s'inscrivent donc dans le Cadre stratégique de la FAO et dans le PTB 2020-2021<sup>20</sup> et seront pleinement conformes au Cadre stratégique 2022-2031, au PMT 2022-2025 et aux PTB.

#### V. Examen et mise à jour

9. Le Plan d'action doit être mis en œuvre entre 2021 et 2023.

10. Lors de l'approfondissement du Plan d'action, les évolutions récentes, notamment les nouveaux accords conclus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)<sup>21</sup> et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, seront prises en considération, tout comme les données d'expérience issues de la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action 2021-2023. À sa dix-neuvième session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture participera à l'examen et à la mise à jour du Plan d'action. Le Conseil sera invité à examiner les mises à jour et les modifications apportées à la Stratégie et au projet de Plan d'action 2024-2025 à la fin de 2023.

11. Lorsque la Stratégie de la FAO sera révisée, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devraient être expressément mentionnés dans la partie consacrée à une gouvernance efficace.

<sup>19</sup> CL 163/3-WA3 et WA4.

<sup>20</sup> C 2019/3.

<sup>21</sup> CL 163/11 Rev.1

**Annexe 1: Domaines d'action essentiels, fonctions essentielles de la FAO, principales mesures, résultats attendus et calendrier d'exécution du Plan d'action 2021-2023**

<b>Résultante 1: Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité</b>					
<b>Domaines d'action essentiels</b>	<b>Fonctions essentielles de la FAO*</b>	<b>Principales mesures</b>	<b>Résultats attendus<sup>22</sup></b>	<b>Calendrier d'exécution provisoire</b>	
Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la biodiversité	1	Fournir un appui aux pays dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020	Analyse du Cadre mondial de la biodiversité en vue de la définition des mesures que la FAO doit mettre en place pour en faciliter la mise en œuvre par les pays	2023	
		Aider la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action mondiaux	Définir des mesures stratégiques pour donner suite au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et au plan d'action mondial adopté pour les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et fournir un appui technique en matière de mise en œuvre et de suivi	2023	
			Aider les pays dans la mise en œuvre des plans d'action mondiaux convenus sur les ressources zoogénétiques, les ressources phytogénétiques et les ressources génétiques forestières	En cours	
			Aide fournie aux pays pour, d'une part, accroître la sensibilisation à l'existence de cadres juridiques capables de favoriser et de soutenir des systèmes de production qui soutiennent la biodiversité associée et en tirent parti, et, d'autre part, renforcer ces cadre juridiques	2023	
			Aider les pays à réduire les effets négatifs de l'usage inconsidéré des pesticides dangereux sur la biodiversité	Ajout d'au moins une session sur les solutions permettant d'éviter l'utilisation de pesticides dangereux et une session sur les effets des pesticides sur la biodiversité et les services écosystémiques, aux ateliers organisés au titre de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	2021
				Adoption d'un Plan d'action mondial sur l'élimination des risques liés aux pesticides très dangereux	2021

<sup>22</sup> Les résultats attendus définis dans les descriptifs de projet sont indiqués au moyen de l'astérisque (\*).

		Faciliter le dialogue sur les politiques, aux niveaux national ou régional, concernant la ratification et la mise en application des conventions de la FAO relatives à la biodiversité, telles que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	Tenue de consultations, aux niveaux national ou régionales, visant à promouvoir la ratification et la mise en application des conventions de la FAO	2023
		Faire participer les pays à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)	Le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, adopté par la CMP, compte plusieurs éléments relatifs au programme de développement y relatif, qui seront mis en œuvre au cours des dix prochaines années, notamment la gestion du commerce électronique, le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles et l'évaluation et la gestion des effets du changement climatique au regard de la santé des végétaux.	En cours
			Les pays participent au processus d'élaboration des normes afin que les normes adoptées contribuent à la biodiversité des végétaux, à l'amélioration de la santé des végétaux et au renforcement de la sécurité alimentaire.	En cours
		Apporter un appui aux pays et aux mécanismes régionaux dans le cadre du processus de négociation concernant la préservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Présentation, aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Comité des pêches, d'un rapport de synthèse sur les principaux éléments du processus de négociation relatifs au secteur de la pêche	2023
		Aider les pays dans la réalisation et l'actualisation de l'évaluation des risques en ce qui concerne les maladies infectieuses d'apparition récente, y compris les facteurs de risque et de protection liés à la biodiversité.	Soutien apporté aux pays dans l'évaluation des risques des maladies infectieuses d'apparition récente à l'interface entre la faune sauvage, les animaux d'élevage et l'homme en utilisant les outils de la FAO et de l'Alliance tripartite (par exemple l'évaluation commune des risques) et en examinant régulièrement les résultats	En cours
		Aider les pays à renforcer leur cadre juridique de manière à assurer une gestion durable de la faune sauvage à l'appui de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté en tenant compte, le cas échéant, de la décision de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB)	Évaluation de la conformité du cadre juridique national aux cadres juridiques nationaux et aux conventions et instruments internationaux relatifs à la faune sauvage dans les pays pilotes où a été mis en œuvre le programme de gestion durable de la faune sauvage (14 pays minimum*) et appui à l'amélioration du cadre	2023

		relative à la gestion durable de la faune sauvage (CBD/COP/DEC/14/7)	Établissement ou approfondissement de rapports d'analyse transnationaux formulant des recommandations à l'intention de la CDB sur les cadres normatifs et les normes qui rendent possible une gestion durable de la faune sauvage, et transmission de ces rapports aux Parties pour approbation	2023
		Aider les pays à renforcer leur cadre juridique de manière à assurer une gestion durable des forêts et la production de bois d'œuvre à l'appui de la réduction de la pauvreté en tenant compte, le cas échéant, des objectifs de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), aux engagements pris au niveau national quant à application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux et aux exigences dans le domaine du commerce international du bois d'œuvre	Appui au renforcement des cadres juridiques nationaux et instruments connexes relatifs à la production de bois d'œuvre, conformément aux engagements pris au niveau national quant à la production et au commerce légaux de bois d'œuvre (15 pays minimum*)	2023
Apporter un appui aux pays pour la collecte et l'analyse d'informations relatives à la biodiversité et leur prise en compte dans les processus de prise de décision	2	Recueillir, analyser et diffuser les données et informations nécessaires au suivi de l'état de la biodiversité à tous les niveaux, y compris des données ventilées par sexe	Mise à jour périodique du Système informatisé sur les captures mondiales (FISHSTAT)	En cours
			Publication du rapport sur l'enquête mondiale par télédétection sur les forêts	2021
			Données sur la diversité microbienne enregistrées et suivies en continu, en tant qu'informations sur les maladies via le Système mondial d'information sur les maladies animales (EMPRES-i)	En cours
			Établissement du rapport biennal sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture avant la trente-cinquième session du Comité des pêches	2022
			Lancement d'un dispositif mobile visant à faciliter la collecte de données pertinentes sur les prises et sur le commerce du poisson	2023
			Capacités renforcées dans le domaine de la collecte des données, de la modélisation et du suivi de l'état des parcours, en particulier dans les pays des zones arides	2023
			Mise en service de la base de données mondiale sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, afin de traiter les questions relatives à ces engins et à la pêche	2023

			fantôme qui leur est associée et début de la collecte de données	
			Publication des directives techniques de la FAO relatives aux méthodes et indicateurs devant permettre une estimation quantitative de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR)	2023
			Mise à jour du rapport annuel du Programme ONU-REDD sur les systèmes d'information sur les garanties relatives à l'environnement	2023
		Aider les Membres au moyen d'outils et de méthodes qui permettent de rassembler des preuves plus solides de l'utilisation durable et de la contribution des forêts à la conservation de la biodiversité	Mise à disposition d'outils et de méthodes pour élaborer des rapports sur les forêts primaires et combler les lacunes existantes	2022
			Données et produits connexes axés sur les connaissances du Programme de gestion durable de la faune sauvage sur les chaînes d'approvisionnement et la consommation du gibier	2023
		Aider les pays à s'acquitter de leurs obligations nationales en matière de communication d'informations au titre des dispositions de la CIPV	Informations publiées sur le site web de la CIPV relatives aux rapports nationaux sur le respect des obligations nationales découlant de la CIPV, notamment en fournissant des informations sur les ravageurs et les maladies des plantes, afin de faciliter l'échange d'informations et une intervention précoce face aux nouveaux problèmes phytosanitaires	En cours
		Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données concernant les objectifs de développement durable (ODD), afin de permettre le suivi des indicateurs relatifs aux ODD et, en particulier, ceux qui concernent la biodiversité <sup>23</sup>	Diffusion des statistiques de la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT) sur l'évolution du couvert végétal dans le monde	2021
			Mise à jour des sites web relatifs aux ODD	En cours
			Collecte et analyse de données concernant l'ODD 2.4.1 et publication d'un rapport indiquant le taux de réponse des pays, en particulier les mesures prises au regard du sous-indicateur relatif à la biodiversité	2023
		Élaborer un système de suivi de la diversité des abeilles domestiques	Mise en place d'un système de suivi de la diversité des abeilles domestiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)	2021

		Renforcer les capacités nationales à améliorer l'intégration, l'analyse et la visualisation des données relatives à la biodiversité	Intégration de la biodiversité dans les dimensions géospatiales et biophysiques et dans les documents de planification de l'initiative <i>Main dans la main</i>	2023
		Données spécifiques concernant la biodiversité dans les activités de collecte de données relatives aux pesticides demandées au titre de la Convention de Rotterdam	Toutes les parties dont les projets portent sur des préparations de pesticides particulièrement dangereuses communiquent des données relatives aux effets de ces produits sur l'environnement au moyen du questionnaire correspondant <sup>24</sup>	2021
		Faciliter la comptabilisation du capital naturel	Lancement, dans deux pays au moins, de projets sur la mise en œuvre des comptes relatifs à la biodiversité (culture et élevage, affectation des terres et couvert végétal) dans le Système de comptabilité économique et environnementale pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche	2023

<sup>23</sup> Objectifs de développement durable 2.4.1, 2.5.1, 2.5.2, 12.3.1, 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1, 14.c.1, 15.1.1, 15.2.1, 15.3.1, 15.4.2, 15.6.1.

<sup>24</sup> Les préparations pesticides extrêmement dangereuses sont des produits chimiques formulés pour l'usage en tant que pesticides dont on sait qu'ils ont de graves conséquences sur la santé ou l'environnement, qui peuvent être observées rapidement après une exposition unique ou multiple, dans les conditions d'utilisation. Au titre de l'article 6 de la Convention de Rotterdam, toute Partie qui est un pays en développement ou un pays à économie en transition et qui rencontre des problèmes du fait d'une préparation pesticide extrêmement dangereuse, dans les conditions dans lesquelles elle est utilisée sur son territoire, peut proposer au Secrétariat d'inscrire cette préparation à l'annexe III. En plus des informations requises définies dans la première partie de l'annexe IV de la Convention, des informations supplémentaires, telles que la pollution du sol et de l'eau, l'empoisonnement des oiseaux et des mammifères, l'intoxication des pollinisateurs qui ont des effets manifestes sur la biodiversité pourraient être recueillies et soumises au Secrétariat par l'autorité nationale désignée de ce pays.

<p>Dispenser des formations et mener des activités de renforcement des capacités pour aider les pays à recueillir et évaluer les données sur leurs ressources génétiques (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, ressources génétiques forestières et ressources génétiques aquatiques) et à établir des rapports à ce sujet, ainsi qu'à recueillir des éléments d'information relatifs aux initiatives mises en place en faveur de la conservation et de la gestion durable de ces ressources, y compris pour faciliter le suivi des indicateurs relatifs aux ODD 2.5 et 15.6, y compris des données ventilées par sexe</p>	Élaboration de guides pratiques relatifs à la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au titre de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2021
	Mise à jour régulière des bases de données relatives aux ressources génétiques, à savoir le système DAD-IS et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), en concertation avec les responsables d'autres bases de données pertinentes	En cours
	Présentation de rapports de suivi sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, au niveau national, des plans d'action mondiaux pour les ressources phytogénétiques et pour les ressources zoogénétiques, lors de la dix-huitième session ordinaire de la CRGAA	2021
	Mise au point de nouveaux systèmes mondiaux d'information sur les ressources génétiques forestières	2023
	Aide apportée aux pays afin qu'ils renforcent leurs capacités et leurs méthodes d'appui pour la collecte de données et le suivi de la biodiversité associée à l'échelle microbienne, y compris les bactéries et les champignons	2023
	Présentation d'un rapport de suivi sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, au niveau national, du Plan d'action mondial sur les ressources génétiques forestières, lors de la dix-neuvième session ordinaire de la CRGAA	2023
	Mise au point de systèmes mondiaux d'information sur les ressources génétiques aquatiques d'élevage et application de ces systèmes par les pays en vue de l'établissement de rapports	2023
	Mise à jour du Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GLIS), au titre de l'Article 17 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en phase avec le système WIEWS et d'autres bases de données pertinentes	2023

		Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données sur l'approche «Une seule santé» et les espèces envahissantes	Élaboration d'orientations techniques pour la détermination, la prévision et l'analyse des zones écologiques critiques en ce qui concerne les maladies infectieuses	2023	
			Appui à l'élaboration d'un système d'alerte rapide pour faire face aux points de bascule de l'écosystème et aux facteurs déterminants tels que les espèces invasives et allogènes	2023	
Contribuer au renforcement des capacités nécessaires à la prise en compte systématique de la biodiversité	4	Apporter un soutien aux pays pour le renforcement de leurs capacités à élaborer des cadres juridiques et stratégiques cohérents intégrant la biodiversité dans tous les secteurs	Inclusion de cadres juridiques sur les engrais dans la base de données SoiLEX	2021	
			Publication d'un guide pratique sur la législation relative à l'approche écosystémique de la pêche et organisation, en Afrique, de deux ateliers régionaux visant à en faciliter la mise en application	2021	
			Aider les Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux visant la lutte contre la pêche INDNR	En cours	
			Aide apportée aux pays pour renforcer leurs capacités à évaluer les services écosystémiques, y compris les agroécosystèmes et la biodiversité environnante	2023	
			À la demande du Comité des pêches, concertations favorisées au sein des membres du Comité sur le projet de directives volontaires pour la réglementation, le suivi et le contrôle des opérations de transbordement	2023	
			Aide apportée aux Membres, à leur demande, pour adapter leurs politiques de façon à prendre en compte le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais	2023	
			Contribué au renforcement de la capacité des pays de définir d'autres mesures efficaces de conservation par zone dans les secteurs de l'agriculture, y compris la pêche et les forêts	À la demande du Comité des pêches, élaboration et diffusion d'orientations pratiques visant à aider les Membres à définir et mettre en œuvre d'autres mesures de conservation efficaces par zone	2023
			Aider les pays à renforcer leur capacité à adopter des stratégies et un cadre juridique pour la protection et la valorisation de la biodiversité locale	Mise en œuvre d'un cadre juridique pour la protection et la valorisation de la biodiversité locale dans au moins quatre pays* (Mozambique, Niger, Pérou et Sénégal)	2021
	S'agissant des pays pilotes du Programme de gestion durable de la faune sauvage (14 pays minimum*): mise à	2023			

			disposition, en ligne, d'un inventaire des textes juridiques pertinents et des profils réglementaires nationaux qui permet d'analyser les forces, les lacunes et les faiblesses des cadres normatifs relatifs à la gestion durable de la faune sauvage (notamment l'utilisation de la faune sauvage à des fins de consommation ou de loisir, l'élevage et la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments)	
			S'agissant des pays participant au programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (15 pays minimum*): examen des cadres juridiques liés à la production et au commerce de bois d'œuvre afin de recenser les forces, les lacunes et les faiblesses des cadres normatifs relatifs à la gestion durable des forêts	2023
		Apporter un appui aux Membres pour renforcer leur capacité à mobiliser des ressources en faveur de l'intégration de la biodiversité et d'investissements dans des approches agricoles durables qui contribuent mieux à l'utilisation durable et à la préservation de la biodiversité, notamment aux initiatives visant à obtenir des financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	À la demande des pays, inclusion de l'intégration de la biodiversité dans les programmes de coopération technique (PCT), les programmes de coopération FAO/gouvernements, le FEM, le Fonds vert pour le climat et d'autres projets bilatéraux et multilatéraux, conformément aux cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO et de l'ONU	2023
			Élaboration d'au moins deux domaines de travail programmatiques sur l'intégration de la biodiversité, qui reposent sur les avantages relatifs de la FAO et se conforment aux domaines d'intervention prioritaires du FEM en matière de biodiversité, afin que les pays puissent choisir celui qui leur convient et l'adapter à leur contexte	2023
		Aider les Membres à renforcer leur capacité à intégrer la question de la biodiversité, y compris les stratégies de parité femmes-hommes correspondantes et les questions relatives aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux savoirs traditionnels, dans les instruments de planification pertinents que sont notamment les cadres de programmation par pays et les initiatives régionales de la FAO, les plans nationaux relatifs aux différents secteurs de l'agriculture et les plans nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition	À la demande des pays, appui à l'élaboration de plans-cadres sur l'élevage qui mettent à profit la contribution de ce secteur à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, à l'égalité femmes-hommes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en réduisant l'empreinte écologique et en améliorant la biodiversité	2023

		Aide apportée aux pays pour promouvoir la culture d'espèces recueillies dans la nature et les encourager à les sélectionner afin de domestiquer de nouvelles cultures, selon que de besoin	2023
	Aider les Membres qui en font à la demande à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration, d'adaptation et de mise en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages afin de tenir compte de l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), du rôle spécifique qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire et de leurs caractéristiques propres	Réalisation d'une enquête des mesures nationales relatives à l'accès et au partage des avantages afin de prendre en compte les caractéristiques propres aux RGAA et examen par la CRGAA des recommandations de suivi	2023
		Espèces sauvages apparentées considérées au titre du Traité international	2023
	Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de suivi de la gestion durable de la biodiversité, y compris les approches écosystémiques	Outil de suivi de la mise en œuvre de la gestion durable des sols	2021
		Outil et guide pratique pour le suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches	2022
		Outils et indicateurs des débits écologiques pour la préservation de la biodiversité des eaux douces	2022
		Ateliers régionaux sur la gestion des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et sur la pollution par des déchets solides, notamment plastiques	2022
		Aide fournie pour le renforcement des capacités à l'échelle régionale et nationale sur les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche	2023
		Rapports techniques donnant des exemples de l'application des directives de la FAO sur l'évaluation de la biodiversité publiées par le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage et rapport technique sur les indicateurs de gestion de la biodiversité au Brésil	2021
		Exécution du plan de mise en œuvre du Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais	2022
		Base de données sur les laboratoires nationaux effectuant des évaluations qualitatives des engrais	2021

			Directives et outils visant à contrôler la gestion durable de la chasse, fondés sur des essais menés sur le terrain dans les pays pilotes du Programme de gestion durable de la faune sauvage	2023
		Aider les pays à opérationnaliser le cadre des 10 éléments de l'agroécologie afin de faciliter et d'encourager la transition vers une agriculture respectueuse de la biodiversité et des systèmes alimentaires durables	Publication d'un guide pratique à l'appui de la mise en œuvre des 10 éléments de l'agroécologie et organisation, en Afrique, de deux ateliers régionaux visant à en faciliter l'application	2022
		Aider les pays à élaborer des systèmes phytosanitaires nationaux qui protègent à la fois les plantes cultivées et les plantes sauvages	Réalisation d'évaluations des capacités phytosanitaires qui contribuent à recenser les atouts et les difficultés des systèmes phytosanitaires nationaux	En cours
			Mise au point de stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires afin de contribuer à la protection de la biodiversité des plantes, de renforcer la santé végétale et d'améliorer la sécurité alimentaire	En cours
			Élaboration de matériel de formation à l'appui de l'application de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP, aux fins du renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux, formations au moyen d'ateliers régionaux annuels et d'apprentissage à distance et utilisation d'autres matériels de formation (infographies, vidéos et cours en ligne)	En cours
Améliorer la mise en commun et l'assimilation, par les pays, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité	5	Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de bonnes pratiques relatives à la prévention, la gestion et l'éradication des espèces envahissantes	Tenue d'un atelier régional sur l'élaboration de plans d'urgence en cas d'infestations d'espèces forestières envahissantes dans les forêts d'Europe et d'Asie centrale	2021
			Évaluation régionale de l'impact du changement climatique sur les espèces forestières envahissantes dans la région Asie et Pacifique, par l'intermédiaire du réseau régionale sur les espèces envahissantes des forêts	2021
			Réalisation et diffusion d'une étude régionale sur les systèmes d'alerte rapide et d'intervention précoce en ce qui concerne la prévention et l'atténuation des foyers d'espèces forestières envahissantes (insectes nuisibles, plantes envahissantes, agents pathogènes) dans la région	2021
			Examen du Guide pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier	2022

		Collaboration avec la CITES sur le commerce eu égard aux espèces envahissantes	En cours	
		Soutien apporté aux pays aux fins de la mise en œuvre des échanges numériques de certifications phytosanitaires (solution ePhyto de la CIPV) et de l'application des recommandations de CMP relatives au nettoyage des conteneurs et aux organismes nuisibles contaminants	En cours	
		Appui apportée aux pays aux fins de la mise en place de mécanismes de lutte contre la propagation des organismes nuisibles contaminants dans les filières autres que les filières de commercialisation de végétaux	2023	
		Aide apportée aux pays pour réduire les conséquences négatives des espèces envahissantes allogènes, en particulier dans les habitats fragiles	2023	
		Sensibilisation des pays à l'utilisation de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP pour que leurs organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) puissent accéder aux systèmes phytosanitaires nationaux qui permettent de protéger la vie végétale face aux espèces exotiques envahissantes (analyse des risques, systèmes de surveillance, procédures d'éradication et contrôles frontaliers, par exemple)	En cours	
		À partir des évaluations des capacités phytosanitaires, élaboration de stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires qui comprennent une composante sur les moyens de traiter les risques liés aux espèces exotiques envahissantes nuisibles aux végétaux	En cours	
		Aider les pays à renforcer les capacités d'intégration de la biodiversité dans les initiatives «Une seule santé»	Étude de la FAO et de l'Ecosystem Health Alliance sur les facteurs déterminants de l'émergence de maladies zoonotiques provenant d'espèces sauvages	2021
			Appui apporté aux pays dans la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens	En cours
			Formation des pays, le cas échéant, à l'intégration de la surveillance des espèces sauvages et d'autres aspects de la biodiversité dans le cadre des plateformes et des mesures liées à l'approche «Une seule santé»	2023

		Renforcement de la promotion de la gestion durable des espèces sauvages, en particulier l'approche «Une seule santé» qui permet de réduire autant que possible le risque de zoonoses (Programme de gestion durable de la faune sauvage);	2022
	Contribuer à l'utilisation et la gestion durables des engrais	Rapport sur la gestion des sols pour une agriculture durable qui favorise la nutrition	2023
	Appuyer et renforcer le partage et l'adoption de connaissances, technologies et bonnes pratiques sur la gestion des pollinisateurs	Appuyer la mise en œuvre, à l'échelle nationale et régionale, des éléments pertinents de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs 2.0 et le programme de travail pertinent de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2023
	Appuyer l'utilisation durable des ressources halieutiques, y compris grâce à une approche écosystémique de la gestion des pêches	Lancement d'outils et d'un cours de formation en ligne à l'appui de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches	2023
		Adoption de directives techniques pour la prévention et la réduction des captures accidentelles de mammifères marins dans le secteur de la pêche	2021
		Publication d'un guide des espèces de poissons mésopélagiques de l'océan Atlantique	2021
		Adoption de bonnes pratiques pour la réduction des prises accidentelles dans la pêche au chalut de fond visant la crevette en zone tropicale	2021
		Adoption, par au moins deux pays en développement, de deux modifications aux engins de pêche visant à réduire la pêche fantôme	2021
		Tenue d'un atelier d'experts sur les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques pour une gestion des pêches compatible avec l'approche écosystémique et publication d'un rapport de synthèse sur les résultats de la réunion	2022

		Renforcer les capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	Lancement, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, de la troisième phase du programme UE-ACP pour le renforcement des capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'intégration de mesures en faveur de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les cadres de politiques, les stratégies et les plans d'action au niveau national</li> <li>• Appui à l'intégration et à l'institutionnalisation de la biodiversité dans les programmes nationaux de vulgarisation agricole</li> <li>• Organisation de programmes de formation visant à permettre aux producteurs agricoles d'adopter des pratiques axées sur les écosystèmes et de promouvoir la transition sur la voie de la production durable</li> </ul>	2023
			Lancement et mise en œuvre de la troisième phase du Programme ONU-REDD dans les régions Afrique, Asie et Pacifique et Amérique latine	2021
		Continuer à montrer, d'une part, qu'il est possible de trouver des solutions qui associent de manière équilibrée la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière, notamment la gestion durable des forêts, la restauration et l'agroforesterie, en partageant des meilleures pratiques adaptées aux capacités, aux priorités et aux contextes nationaux, et, d'autre part, que les secteurs de l'agriculture et des forêts peuvent fonctionner en synergie pour favoriser le développement durable	Orientations concrètes sur les utilisations multiples de la planification de la gestion des forêts	2022
			Innovations dans la gestion des essences à croissance rapide: nouvelles pratiques dans le domaine de la régénération des forêts et du reboisement, en faveur des moyens d'existence des populations et de l'environnement	2021
			Note d'information sur l'agroforesterie en tant que solution envisageable en faveur de systèmes alimentaires plus durables	2022
			Recueil d'études de cas sur la gestion des conflits homme-faune	2022
			Contribution à la mise en œuvre des pratiques de gestion durable des forêts dans au moins 30 pays	2023
		Appuyer la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts et améliorer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages	Appui à l'amélioration des mécanismes nationaux de gouvernance forestière, conformément aux engagements pris eu égard à la production et au commerce légaux de bois d'œuvre (15 pays au minimum*)	2023

			Examen de la FAO et du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier	2022
			Document de travail sur ce que signifie la gestion communautaire durable de la faune sauvage (Programme de gestion durable de la faune sauvage)	2021
			Bonnes pratiques pour l'analyse du cadre de gestion des espèces sauvages	2021
			Analyse des rôles endossés par les femmes et par les hommes dans les chaînes d'approvisionnement du gibier, axée sur les études de cas du Programme de gestion durable de la faune sauvage	2023
			Collecte de données de référence dans huit pays*, destinées à alimenter les bases de données mondiales, régionales et nationales	2021
<b>Résultante 2: Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO</b>				
Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité	3	Faciliter l'examen de la question de la prise en compte systématique de la biodiversité au sein des comités techniques, des conférences régionales et des organes statutaires de la FAO	Publication des rapports de session des comités techniques, des conférences régionales et des organes statutaires de la FAO	2023
Améliorer l'assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques	5	Mettre en place une initiative interdivisions destinée à traiter les facteurs agricoles qui favorisent la déforestation, la dégradation des terres, la perte de zones humides et la diminution de la biodiversité qui en découle, en réponse à l'initiative «Déforestation: inverser la tendance», action entreprise à l'échelle du système des Nations Unies à la demande du Secrétaire général, qui sera menée par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités compétentes	Élaboration d'un plan d'action relatif à l'enrayement de la déforestation par le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF)	2021

			Mise en place d'une initiative interdivisions de qui encourage les mesures visant à transformer les systèmes alimentaires pour simultanément nourrir la planète et enrayer l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes	2022
<b>Résultante 3: Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition</b>				
Améliorer l'accès aux données et aux informations sur le rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	2	Fournir des mises à jour sur l'état d'avancement et l'évolution des indicateurs relatifs à la biodiversité dont la FAO est l'organisme responsable ou partenaire <sup>25</sup> Élaborer les rapports de la FAO en y incluant des sections sur les liens entre la biodiversité, la sécurité alimentaire et la nutrition	Version en ligne du Rapport annuel de la FAO sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD	2023
			Présentation officielle du rapport 2022 sur la situation des forêts du monde avant la session du Comité des forêts	2022
			Présentation officielle du rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture avant la trente-cinquième session du Comité des pêches	2022
			Promotion des informations sur la valeur nutritionnelle des espèces sauvages comestibles afin de renforcer leur contribution à la sécurité alimentaire	2023
			Présentation officielle du rapport sur l'état des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	2021
			Présentation de comptes rendus sur l'état d'avancement du troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde à la dix-neuvième session de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2023
			Rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et du secteur de l'élevage fondé sur le modèle de comptabilité environnementale pour le secteur de l'élevage applicable à l'échelle mondiale	2021

<sup>25</sup> ODD 2.4.1, 2.5.1, 2.5.2, 12.3.1, 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1, 14.c.1, 15.1.1, 15.2.1, 15.3.1, 15.4.2, 15.6.1

Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques concernant la biodiversité, aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays	3	Organiser des réunions mondiales d'experts, manifestations parallèles et rencontres de haut niveau relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques qu'elle rend en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de santé	Colloque mondial sur la biodiversité des sols	2021
			Colloque sur la conservation <i>in situ</i> et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques	2021
			Colloque mondial sur les sols salinisés	2021
			Colloque mondial sur la fertilité des sols	2022
			Dialogue à parties prenantes multiples sur l'importance de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial de la biodiversité	2021
			Réunions d'information régionales et mondiales sur le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais	2023
			Congrès forestier mondial	2021
			Conférence mondiale sur l'aquaculture organisée conjointement par la FAO et le Réseau de centres d'aquaculture pour l'Asie et le Pacifique (RCAAP)	2021
			Représenter la FAO et les secteurs de l'agriculture lors de manifestations relatives à la biodiversité	Encadrer et appuyer la planification et la mise en œuvre des manifestations suivantes:
	Conférence sur les océans	2021		
	Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires	2021		
	Sommet de la nutrition pour la croissance	2021		
	Congrès mondial de la volaille	2021		
	Congrès mondial sur la génétique appliquée à la production animale	2022		
	Fédération européenne de zootechnie (FEZ)	2023		
	Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	2021		
	Conférence «Notre océan»	2021		
	Journées européennes du développement	2021		
	Congrès mondial de la pêche	2021		
	Colloque international sur les récifs coralliens	2021		
Conférences du partenariat sur les services écosystémiques	2021 - 2023			
Représenter la FAO lors des sessions des conventions relatives à la biodiversité afin de marquer le rôle de l'Organisation en tant que forum privilégié pour la biodiversité pour	Contribution à la planification des manifestations ci-après et à la mise en œuvre des décisions prises, le cas échéant			

		l'alimentation et l'agriculture, et d'assurer la prise en compte des exigences des divers secteurs de l'agriculture dans d'autres accords	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quinzième et seizième réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB)</li> </ul>	2023
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatorzième et quinzième sessions de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides</li> </ul>	2023
Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques qui mettent en lumière les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, et en améliorer l'assimilation	5	Mettre en commun les bonnes pratiques et créer des outils qui mettent en lumière les liens entre utilisation durable de la biodiversité et sécurité alimentaire/nutrition, et soutenir la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des systèmes alimentaires durables, le cas échéant	Mise en commun des directives, des bonnes pratiques et d'autres produits axés sur les connaissances issus du Programme de gestion durable de la faune sauvage dans le cadre de la boîte à outils pour la gestion durable des forêts, sur le site web de la FAO et auprès des instances compétentes	2023
			À l'appui de la cible 12.7 des ODD, publication d'un ouvrage sur les achats publics d'aliments, dont plusieurs chapitres sont consacrés à la promotion de l'utilisation de la diversité alimentaire locale	2021
			Publication de directives, de bonnes pratiques et d'un cadre de suivi au service de la restauration des écosystèmes, sur le site web de la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes	2023
			Création d'une communauté de praticiens dans le cadre du Pôle de connaissances agroécologiques	2021
			Mise à l'essai de l'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE) dans toutes les régions et mise en place d'une base de données mondiale visant à améliorer les résultats multidimensionnels de l'agroécologie pour des systèmes alimentaires plus durables	2021
			Publication sur les systèmes agricoles montagnards – semer les graines de l'avenir Recueil des meilleures pratiques agroécologiques dans les zones montagneuses et leur contribution au développement durable de l'agriculture montagnarde	2021
			Reconstituer le carbone organique des sols du monde: Manuel technique des bonnes pratiques de gestion	2021

			Note d'information de la FAO sur la restauration des écosystèmes au service des secteurs de la production alimentaire et agricole	2021
			Directives relatives aux bonnes pratiques apicoles au service d'une apiculture durable	2021
Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile, le secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales, afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité	6	Intensifier les travaux menés au sein des partenariats pertinents (Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, Partenariat de collaboration sur les forêts, Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage, Partenariat de la montagne, Partenariat mondial sur les sols, Groupe technique intergouvernemental sur les sols, notamment) afin de faire mieux connaître l'importance de la biodiversité pour la sécurité alimentaire et la nutrition	Initiative commune du Partenariat de collaboration sur les forêts en faveur de la lutte contre la déforestation	2021
			Organisation du Forum sur la faune sauvage, par le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage	2021
			Assemblées plénières annuelles du Partenariat mondial sur les sols	2021 - 2023
			Sessions de travail annuelles du Groupe technique intergouvernemental sur les sols	2021 - 2023
			Publication d'un rapport sur les données d'expérience relatives aux pratiques agricoles dans les zones humides, élaboré en collaboration avec la Convention de Ramsar	2023
			À la demande du Comité des pêches, soutien renforcé aux organisations régionales de gestion et aux organes consultatifs régionaux des pêches marines et continentales, ainsi qu'à d'autres initiatives régionales, aux fins de l'intégration de la biodiversité dans la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques	En cours
			Contribution aux activités du Groupe de liaison sur la biodiversité de la CDB (CIPV, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture)	En cours
			Contribuer aux activités d'autres organisations sur les mesures phytosanitaires	
		Continuer de collaborer avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD): activités relatives au commerce électronique, aux espèces exotiques envahissantes et aux opérateurs économiques agréés	En cours	
Continuer de collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI): activités relatives aux déplacements d'organismes nuisibles dans les conteneurs maritimes	En cours			

		Continuer de collaborer avec l'Union postale universelle (UPU): commerce électronique et espèces exotiques envahissantes	En cours
		Continuer de travailler avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC): Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS)	En cours
	Contribuer aux travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	Contributions au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et communication régulière, aux organes directeurs et aux organes statutaires pertinents de la FAO, de l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail	En cours
	Contribuer à l'Alliance tripartite «Une seule santé» (FAO, Organisation mondiale de la santé animale [OIE] et Organisation mondiale de la Santé [OMS]) et aux autres plateformes de l'approche «Une seule santé»	Poursuite du renforcement de la gouvernance de l'approche «Un monde, une santé» au moyen d'une collaboration avec le PNUE et d'autres entités sur les questions intéressant l'environnement et la biodiversité, afin de mettre en place les groupes et les politiques utiles, conformément aux orientations données par les Membres de la FAO	2021
		Collaborer avec l'OIE et la CITES sur les marchés d'espèces sauvages fraîches	2023
	Envisager les synergies entre les investissements climatiques et la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte du contexte national	Application de l'outil intégré d'évaluation et de calcul de la biodiversité dans toutes les régions à une vaste gamme de projets et de programmes dans des sous-secteurs tels que l'agriculture, l'élevage et les forêts	2021
		Mise en œuvre du Mécanisme de reconstitution du carbone organique des sols au niveau mondial (RECSOIL), y compris de l'élaboration d'une carte mondiale du piégeage du carbone organique dans le sol, et lancement d'un processus de mesure, notification et vérification (MNV) de ce piégeage à l'échelle de l'exploitation	2021
	Renforcer l'appui aux pratiques commerciales durables et novatrices et aider les pays à rendre compte de leurs services écosystémiques	Élaboration, mise à l'essai et promotion, en collaboration avec le secteur privé, d'une série d'indicateurs ou d'une matrice de mesures qui permettra aux entreprises du secteur agroalimentaire de	2021

			mesurer leurs incidences sur la biodiversité, et/ou qui aidera les gouvernements à réunir des pratiques du secteur privé en faveur de la biodiversité	
			Collaboration avec des organisations du secteur privé dont la mission consiste à établir des rapports sur le monde de l'entreprise, notamment l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, l'ONG Carbon Disclosure Project ou encore le Sustainability Accounting Standards Board, afin de renforcer l'intégration de la biodiversité dans leurs normes, en particulier les normes sectorielles liées à l'alimentation et à l'agriculture	2021
		Aider les pays à éviter les conséquences négatives sur la biodiversité en veillant à ce que les pratiques de production et les chaînes d'approvisionnement soient durables	Aide apportée aux pays pour éliminer les mesures d'incitation nocives pour la biodiversité et renforcer les mesures d'incitation positives pour cette dernière	2023
Faire mieux connaître, dans les instances compétentes, le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	7	Faire mieux connaître les facteurs qui sont à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité forestière et montrer comment les éliminer	Document technique sur le rôle de la gestion durable de l'élevage forêts pour réduire le déboisement et la dégradation des systèmes agrosylvopastoraux dans les zones arides	2022
		Mieux faire connaître le potentiel des indications géographiques pour ce qui est de la préservation de la biodiversité et contribuer à la nutrition et aux régimes alimentaires sains	Copublication de guides en collaboration avec l'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (OriGIn) afin d'aider les producteurs à déterminer les enjeux de la durabilité et à améliorer leur système de production relevant d'indications géographiques; y compris grâce à la préservation et à la promotion de la biodiversité	2022
			Publication d'une étude sur les modalités permettant aux indications géographiques de préserver la biodiversité et de contribuer à la nutrition et aux régimes alimentaires sains	2022
			Organisation de la conférence internationale sur les indications géographiques en collaboration avec le CIRAD et avec l'aide d'OriGIn et de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (Suisse)	2022
		Codiriger la mise en œuvre des décennies d'action des Nations Unies (nutrition, sciences océaniques, agriculture familiale, eau et restauration des écosystèmes) et participer aux activités menées à ce titre, soutenir la célébration des journées	Campagnes annuelles: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée mondiale des légumineuses (1er février)</li> <li>• Journée mondiale des zones humides (2 février)</li> <li>• Journée mondiale de la vie sauvage (3 mars)</li> </ul>	2021 - 2023

		<p>mondiales internationales des légumineuses, des zones humides, de la vie sauvage, des forêts, de l'eau, des abeilles, de la diversité biologique, de l'environnement, de lutte contre la désertification et la sécheresse, pour la conservation de l'écosystème des mangroves, de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, des sols, de la montagne et de la santé des végétaux et sensibiliser à l'importance de la prise en compte systématique de la biodiversité et du rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée internationale des forêts (21 mars)</li> <li>• Journée mondiale de l'eau (22 mars)</li> <li>• Journée mondiale des abeilles (20 mai)</li> <li>• Journée internationale de la diversité biologique (22 mai)</li> <li>• Journée mondiale de l'environnement (5 juin)</li> <li>• Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse (17 juin)</li> <li>• Journée internationale pour la conservation de l'écosystème des mangroves (26 juillet)</li> <li>• Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture (29 septembre)</li> <li>• Journée mondiale des sols (5 décembre)</li> <li>• Journée internationale de la montagne (11 décembre)</li> <li>• Journée internationale de la santé des végétaux (date à définir)<sup>26</sup></li> </ul>	
			Lancement et mise en œuvre de la stratégie relative à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)	2021
			Stratégie relative à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) – Plan de mise en œuvre de la Décennie	2023
			Examen à mi-parcours de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition	2021
			Année internationale des fruits et légumes	2021
			Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales	2022

<sup>26</sup> Sous réserve de l'approbation de la Conférence de la FAO et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<b>Résultante 4: Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité</b>					
Renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité	4	Mettre en place un groupe de travail sur la biodiversité, à l'échelle de la FAO, le cas échéant, y compris, le cas échéant, des sous-groupes de travail thématique pour l'échange de connaissances sur les questions liées à la biodiversité	Mise en place d'un groupe de travail à l'échelle de la FAO	2021	
			Publication en ligne du registre actualisé des points focaux de la FAO pour la biodiversité	2021	
			Renforcement des capacités en matière de coordination des activités relatives à la biodiversité au sein de la FAO et d'appui constant dans les domaines d'activité communs	En cours	
			Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides:	En cours	
Améliorer la prise en compte des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les politiques et procédures de la FAO	5	Réexaminer les modalités du cycle des projets ainsi que les mesures de protection environnementales et sociales pour une meilleure prise en compte des trois niveaux de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture	Mise en application des mesures de protection environnementales et sociales révisées de la FAO	2021	
			Créer un marqueur de la biodiversité pour les projets (sur le modèle du marqueur de l'égalité des sexes)	Mise en place du marqueur de la biodiversité en phases de conception et d'approbation des projets	2023
				Marqueur de la biodiversité intégré dans les rapports annuels de la FAO par pays	2021
			Inclure les questions relatives à la biodiversité dans la gestion des risques liés aux projets et la procédure de consentement préalable, libre et éclairé	Inclusion de la biodiversité dans les outils de gestion des risques liés aux projets	2021
Élaborer de nouvelles directives en matière d'achats tenant compte de la biodiversité	Examen de l'état de la biodiversité lors des procédures d'achat de la FAO	2021			
Renforcer la collaboration avec les organismes compétents	6	Asseoir la biodiversité en tant que domaine de collaboration essentiel avec les organismes internationaux compétents, les acteurs de la société civile et du secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales	Prise en compte de la biodiversité dans les accords de coopération nouveaux et actualisés (protocole d'accord, par exemple)	2021	

**\* Fonctions essentielles de la FAO<sup>27</sup>**

1	Apporter un appui dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques.
2	Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
3	Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
4	Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
5	Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
6	Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
7	Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

---

<sup>27</sup> C 2019/3, paragraphe 21.

## Annexe 2: Indicateurs du Cadre stratégique de la FAO

**Tableau 1.** Indicateurs de résultantes du Cadre stratégique de la FAO<sup>28</sup> utilisés pour le suivi des changements concernant l'environnement ou les capacités, à l'échelon national ou mondial, qui permettent de réaliser les objectifs de la Stratégie.

Résultante du Cadre stratégique de la FAO	Indicateur de résultante du Cadre stratégique de la FAO
RÉSULTANTE 2.1: Les pays ont adopté des pratiques visant à améliorer de manière durable la productivité tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches	2.1.A: Nombre de pays où les producteurs ont adopté des pratiques visant à accroître leur productivité agricole de manière durable (ODD 2.4.1)
	2.1.B: Pourcentage de pays caractérisés par un taux élevé de mise en œuvre du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable
	2.1.C: Nombre de pays rendant compte de progrès vers une gestion durable des forêts (ODD 15.2.1)
RÉSULTANTE 2.2: Les pays ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches	2.2.A: Nombre de pays dotés de politiques et de programmes d'investissement correspondants favorisant une agriculture, des forêts et des pêches durables, qui tiennent explicitement compte de la productivité et des revenus, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets et de la conservation de □ l'environnement, et favorisant la coordination intersectorielle
RÉSULTANTE 2.3: Les pays ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables	2.3.A: Nombre de pays qui ont publié des rapports nationaux analysant les indicateurs des ODD pertinents pour l'OS2, sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, portant sur l'agriculture, les forêts et les pêches durables
	2.3.B: Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) (ODD 13.2.1)
	2.3.C: Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ODD 14.6.1)
	2.3.D: Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (ODD 15.a.1)
RÉSULTANTE 2.4: Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	2.4.A: Nombre de pays caractérisés par un niveau élevé de disponibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'informations dans la prise de décisions en matière d'agriculture, de forêts et de pêches

<sup>28</sup> CL 163/3-WA3 (<http://www.fao.org/3/nb417fr/nb417fr.pdf>).

<p>L'objectif 6 garantit et mesure la qualité technique des activités, des connaissances et des services de la FAO, la qualité et l'intégrité des données statistiques produites et diffusées par l'Organisation, ainsi que les services de qualité fournis aux Programmes stratégiques (PS) pour les activités concernant la parité hommes-femmes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique.</p> <p>La biodiversité ne figure pas encore en tant que thème transversal, mais la plupart des contributions de l'objectif 6 au PS<sup>29</sup> renvoient à la biodiversité en évoquant l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres, la culture, l'élevage, la pêche, les forêts, la diversification de la production alimentaire, l'agriculture tenant compte de la nutrition, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la raréfaction des ressources naturelles, etc. Néanmoins, il n'est pas possible de définir des cibles et indicateurs qui soient spécifiquement liés à la biodiversité.</p>
6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation
6.2: Amélioration de la qualité et de l'utilisation des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets
6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes
6.4: Des services de qualité pour la mise en place de normes, de mécanismes et d'institutions de gouvernance plus inclusifs et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques
6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des objectifs stratégiques et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition
6.6: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique

**Tableau 2.** Produits, indicateurs de produits et cibles<sup>30</sup> du Cadre stratégique de la FAO utilisés pour le suivi des contributions directes de l'Organisation à la mise en œuvre de la Stratégie

Produit du Cadre stratégique de la FAO	Indicateur de produit du Cadre stratégique de la FAO	Cible fin 2020	Cible fin 2021 (cumul)
2.1.1 Des pratiques et des technologies novatrices ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	A) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'accroître durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement	32	105
	B) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement	16	43

<sup>29</sup> Voir le document C 2019/3, pages 70 à 78.

<sup>30</sup> CL 163/3-WA4 (<http://www.fao.org/3/nb419fr/nb419fr.pdf>).

2.1.2 Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la productivité et la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Nombre d'institutions ou d'organisations qui reçoivent un appui en matière de capacités techniques ou organisationnelles en vue de promouvoir l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles	45	170
2.2.1 Des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sont formulés à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Nombre de politiques, de stratégies ou de projets et plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	30	81
2.2.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'agriculture, de forêts et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.	Nombre d'institutions ou organisations ayant bénéficié d'un appui pour le renforcement de leurs capacités afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques en vue de l'élaboration de stratégies et programmes plus intégrés en matière d'alimentation et d'agriculture durables	18	42
2.3.2 Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Nombre d'institutions concernées publiques et autres dont les capacités ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production agricole durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	12	43
2.4.1 Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point.	Nombre de produits de connaissances stratégiques, nouveaux ou considérablement mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés afin de les rendre accessibles aux pays	30	120
2.4.2 Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de	Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données ventilées par sexe et étayant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation	40	105

dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents.	de l'environnement, y compris aux ODD pertinents		
3.3.2 Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur d'une amélioration des synergies entre la reconnaissance des droits fonciers, la protection sociale, la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique.	Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer les synergies entre le renforcement des droits fonciers, la protection sociale, la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique	2	20
4.3.1 Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables.	Nombre de pays qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités techniques et de gestion des acteurs de la chaîne de valeur, y compris les pays auxquels un appui a été apporté en vue de renforcer les capacités des acteurs à développer des filières locales qui tiennent compte de l'égalité des sexes et dont les femmes et les hommes puissent bénéficier sur un pied d'égalité.	26	61